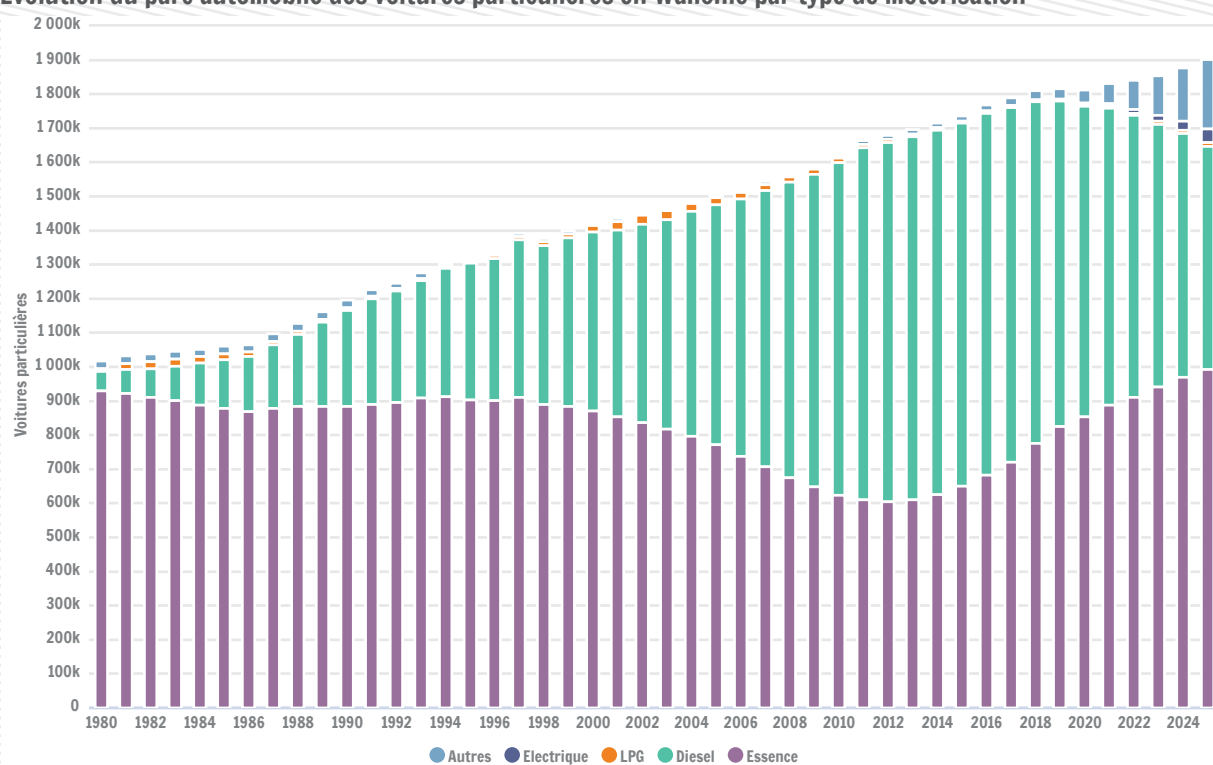


Parc automobile et immatriculations

1 901 233

C'est le nombre de voitures particulières au 01/08/2025, soit 75,3 % du parc wallon de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1^{er} août 2025, le parc automobile wallon comptabilise 2 525 844 véhicules (contre 2 494 104 en 2024, en augmentation de +22 % depuis 2010 et +5,9 % depuis 2020, toutes catégories confondues) dont 1 901 233 voitures particulières (+4,9 % depuis 2020 mais +17 % depuis 2010). Ainsi, en 2025, on peut estimer qu'il y a 513 voitures particulières (vp) pour 1 000 habitants en Wallonie contre 515 en Belgique. En 2010, il y en avait respectivement 463 et 487 (pour 426 et 457 en 2000).

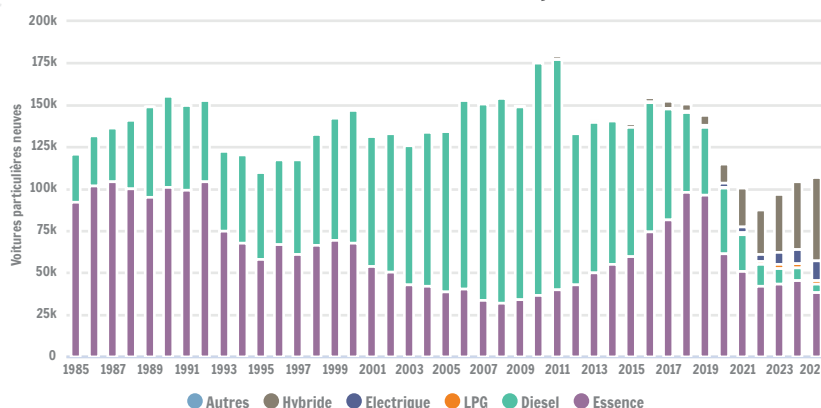
Le SPF M&T (2025) estime qu'en Belgique « la croissance relative du nombre de voitures-salaires est bien plus soutenue que celles du parc total de véhicules et du nombre de salariés. La part de salariés belges bénéficiant d'une voiture-salaire est ainsi passée de 7,4 % en 2007 à 14,9 % en 2025. La part de ces voitures dans l'ensemble du parc belge de véhicules a également augmenté, passant de 4,7 % en 2007 à 8,9 % en 2025 ». Selon le SPF M&T et ses chiffres de 2017, les voitures salaires (31 008 km/an en moyenne) parcouraient plus du double que les voitures immatriculées en Wallonie (15 411 km, (le chiffre belge est de 14 770)).

Avec plus de 1,91 million d'unités, les voitures particulières représentent 75,3 % du parc total des véhicules en Wallonie. La part de la motorisation diesel (34,4 %) dans celles-ci décline depuis 2015 (61 %) suite notamment à la modification des accises carburant. En termes d'évolution, le nombre de voitures particulières à essence (52,2 % du parc) augmente de 2,4 % tandis que les voitures diesel poursuivent leur diminution (-8,4 %). Les voitures électriques sont au nombre de 39 111 (contre 26 053 en 2024 soit une augmentation de 50 %) ; elles ne représentent actuellement que 2,1 % du parc des voitures particulières wallon (bien loin des 25 % attendus, objectif PACE 2030 wallon). Les voitures hybrides, reprises dans la rubrique autres, sont également en progression (+33 % par rapport à 2024) avec 193 464 unités (essence/diesel et électricité, le chiffre belge étant de 846 354) contre 145 982 en 2024, ce qui correspond à 10 % du parc de voitures particulières.

Au niveau des immatriculations en Wallonie (au 1^{er} janvier 2025), 367 937 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande en Wallonie durant l'année 2024, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2023 (352 009 v.p.) bien qu'encore sous le niveau de 2019 (396 780 v.p.). Cela peut être l'illustration d'un marché en évolution, impacté par divers éléments tels des incertitudes et autres impacts liés à l'inflation et aux conflits géopolitiques.

Parc automobile et immatriculations

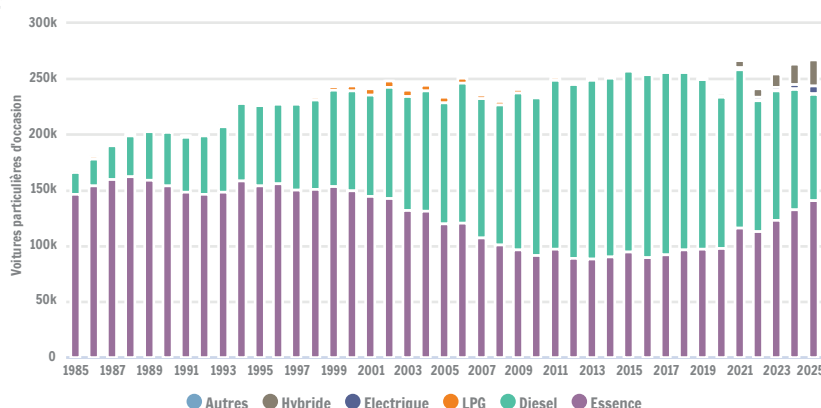
Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2025, 29 % des immatriculations concernent des voitures particulières neuves, soit 107 031 unités en hausse par rapport à 2024 (+2,4 %). Les motorisations hybrides et électriques (47 % et 11%) dépassent largement celles en essence (36 %). Les progressions sont en motorisation hybride (+23 %, 49 793 vp) et en électrique +37,6 % (11 676 vp, 90 % au nom d'une entreprise) ; le recul concerne l'essence (-16,3 %) et le diesel (-33,2 %, voire -93 % depuis 2015, alignement des accises relatives au diesel sur le niveau visant l'essence suite à la décision du Gouvernement fédéral).

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules ;
Calculs : IWEPS

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2025, 71 % des immatriculations sont des voitures particulières en occasion. Avec 267 710 unités (53 % en motorisation essence et 35 % en diesel), on observe une progression de 6 % par rapport à 2024. En lien avec la décision politique de 2015 (voir ci-avant), notons-y la progression de l'essence (+49 %) et la baisse continue du diesel (-41 %) depuis 2015 (excepté en 2021). Enfin, soulignons que la part des alternatives à ces deux types de motorisation dans les véhicules d'occasion représente seulement 12 % (dont 9 % en hybride et 2 % en électrique).

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Statbel produit ces données à partir des informations recueillies par la DIV du SPF M&T lors de l'immatriculation des véhicules. Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est donc à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027